



Rijksoverheid

Vaccination contre le coronavirus



**Un choix personnel
bien informé**

Consultez le site internet

coronavaccinatie.nl

En 2021, toute personne de plus de 18 ans vivant aux Pays-Bas se verra proposer un vaccin contre le Covid-19. Un vaccin protège votre santé, mais aussi celle de votre famille, de vos amis et des personnes vulnérables de votre entourage. Dès que la majorité de la population sera immunisée contre le coronavirus, les mesures sanitaires pourront être allégées.

Les informations ci-dessous concernent toutes les personnes qui pourront bientôt être vaccinées.

- Effet du vaccin
- Sécurité
- Développement
- Effets secondaires
- Plusieurs sortes
- Importance de la vaccination
- Bon de vaccination
- Ordre de vaccination
- Mesures de lutte contre le coronavirus



Effet du vaccin

Votre organisme produit des anticorps

Les vaccins anti-Covid-19 produits par Pfizer-BioNTech et Moderna sont les deux premiers autorisés sur le marché européen. Ces deux vaccins contiennent de l'ARN messager (mARN), qui produit une protéine ressemblant à celle du coronavirus. Votre système immunitaire reconnaît cette protéine et y réagit en fabriquant des anticorps neutralisant le virus. Si vous êtes contaminé, ces anticorps vous protègent et il y a ainsi peu de chance que vous tombiez malade.

L'ARN messager contenu dans le vaccin est éliminé de façon naturelle par votre corps, et il ne peut pas s'intégrer à votre ADN, ni le modifier. Le vaccin ne peut donc en aucun cas modifier votre génome.

Les vaccins de Pfizer-BioNTech et Moderna ont tous deux une efficacité d'environ 95 %. Cela signifie que les personnes vaccinées sont à 95 % moins touchées par le virus que celles qui ne le sont pas. Tout le monde ne réagit pas de la même façon au vaccin. Certains tombent quand même malades, bien que vaccinés. Mais ils développent une forme moins grave de la maladie. Les vaccins sont également efficaces chez les personnes à risque.

Les vaccins d'autres fabricants seront également autorisés sur le marché européen. Pour en savoir plus, consulter le site www.coronavaccinatie.nl (en néerlandais).

Même si vous avez déjà contracté le coronavirus, il vaut mieux vous faire vacciner car il est possible de le contracter une deuxième fois.



Sécurité

La sécurité avant tout

Un vaccin autorisé a d'abord été testé sur des dizaines de milliers de personnes. Les vaccins anti-Covid-19 répondent aux mêmes exigences que tous les autres vaccins. Leurs fabricants franchissent les mêmes étapes avant d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché. La sécurité et l'efficacité de ces vaccins sont donc garanties. La durée de cette efficacité fait encore l'objet d'études. Il existe des risques d'effets secondaires, comme pour tout vaccin et médicament. Mais ils sont très rarement graves.

L'Agence européenne des médicaments et l'Autorité néerlandaise d'évaluation des médicaments délivrent une autorisation pour chaque vaccin.

Elles examinent :

- sa sécurité,
- son efficacité
- et sa qualité.

Avis du Conseil de la santé

Le Conseil de la santé examine ensuite à son tour si le vaccin répond à toutes les normes et s'il est adapté aux groupes cibles.



Développement

La rapidité du développement de vaccins ne va pas à l'encontre de la sécurité

Le développement de vaccins contre le Covid-19 a été plus rapide que d'ordinaire. Mais les critères de sécurité restent les mêmes. La rapidité de leur mise au point est due à plusieurs facteurs :

- Une multitude de chercheurs travaillent dans le monde entier au développement de vaccins sûrs.
- Les différentes phases de recherche se déroulent simultanément, au lieu de consécutivement. Cela permet de gagner du temps.
- L'évaluation des vaccins est elle aussi plus rapide : elle est effectuée au fil des résultats des différentes étapes.

Les étapes de développement des vaccins contre le Covid-19 sont donc identiques à celles de tout autre vaccin, mais elles sont plus rapides.



Effets secondaires

Risque d'effets secondaires de courte durée

Chaque vaccination comporte un risque d'effets secondaires. C'est aussi le cas du vaccin anti-Covid-19. En effet, en agissant sur le système immunitaire, le vaccin protège contre le virus mais peut aussi provoquer d'autres réactions. Ces effets secondaires disparaissent en 1 à 3 jours, comme dans le cas du vaccin contre la grippe. Les réactions les plus courantes sont :

- douleur à l'endroit de l'injection
- maux de tête
- fatigue
- douleurs musculaires
- fièvre

Si les douleurs ou la fièvre sont fortes, prenez du paracétamol.

Risque limité d'effets secondaires graves

La survenue d'effets secondaires graves et imprévus après une vaccination est rare mais possible. Le risque d'effets secondaires sur le long terme est très faible car le corps humain élimine le vaccin en quelques semaines de manière naturelle.

Si vous présentez des effets secondaires graves ou durables à la suite de votre vaccination, signalez-le sur le site www.mijnbijwerking.nl.

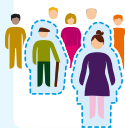


Plusieurs sortes

Différents types de vaccins autorisés.

Les vaccins de différents fabricants seront disponibles dès le début 2021. Le choix du type de vaccin est fait en tenant compte de plusieurs critères et du groupe de population à vacciner. Certains vaccins sont par exemple mieux adaptés aux personnes âgées ou vulnérables. Chaque type de vaccin est proposé en priorité au groupe pour lequel il est le mieux adapté.

Pour chaque personne vaccinée, le type de vaccin administré est enregistré dans une base de données, ce qui garantit l'utilisation du même vaccin pour la deuxième injection. L'enregistrement des données est non seulement nécessaire pour vous envoyer un rappel pour la deuxième injection, mais aussi pour recenser la population vaccinée et surveiller l'efficacité et la sécurité du vaccin.



Importance de la vaccination

La vaccination freine la propagation du virus.

En vous faisant vacciner, vous protégez votre santé mais aussi celle de votre famille, de vos amis et des personnes vulnérables. Plus il y a de personnes vaccinées, moins le virus circule. Cela permet un assouplissement progressif des mesures sanitaires actuellement en place et un retour des libertés individuelles.

Certaines personnes refusent la vaccination par conviction ou par crainte des effets secondaires.

Pour toute question concernant votre situation personnelle, adressez-vous à votre médecin traitant.



Ordre de vaccination

Le Conseil de la santé formule un avis pour l'ordre de vaccination.

Il n'est pas possible de vacciner tout le monde en même temps. Pour protéger les plus vulnérables et désengorger les hôpitaux, l'ordre de vaccination à partir de janvier 2021 est le suivant :

- Personnel de santé d'urgence (réanimation, soins cliniques, ambulances, service des urgences) en contact direct avec des patients atteints du Covid-19.
- Personnel des établissements médicalisés et des résidences de soins, des services de soins aux handicapés, infirmiers à domicile et personnel d'accompagnement social.
- Résidents des établissements médicalisés et personnes atteintes de handicap mental en structure d'hébergement.

Les phases suivantes dépendent notamment de l'approbation, de l'efficacité et de la disponibilité des vaccins. Le calendrier de vaccination est mis à jour sur www.coronavaccinatie.nl.



Bon de vaccination

Un bon de vaccination vous est adressé.

La vaccination se fait par phase, et chaque groupe concerné reçoit en temps voulu un bon de vaccination par courrier ou par e-mail. Le bon précise ce que vous devez avoir sur vous au moment du vaccin (par exemple une pièce d'identité) et le lieu où vous rendre (par exemple le service médical et sanitaire municipal (GGD), le cabinet de votre généraliste ou du médecin d'un établissement médicalisé).

La vaccination est volontaire.

Vous êtes libre de vous faire vacciner ou non. La vaccination n'est pas obligatoire. Renseignez-vous bien afin de prendre la bonne décision.

À savoir

- La vaccination est gratuite.
- L'injection est faite dans le bras.
- Le vaccin est injecté en deux fois, la deuxième injection doit être faite quelques semaines après la première.
- Décalez votre rendez-vous si
 - vous êtes malade ou fébrile au moment d'être vacciné,
 - vous présentez des symptômes du Covid-19,
 - vous ne vous êtes pas présenté au rendez-vous.
- Demandez à votre médecin si vous pouvez être vacciné si
 - votre système immunitaire est affaibli, par exemple du fait d'une maladie ou de certains médicaments,
 - vous utilisez des anticoagulants ou souffrez de troubles de la coagulation,
 - vous avez déjà eu une réaction allergique grave à l'un des composants d'un vaccin.



Mesures de lutte contre le coronavirus



Continuez d'appliquer les règles de base.

Le début de la campagne de vaccination ne nous dispense pas d'appliquer les règles de base pour lutter contre la propagation du coronavirus :

- distanciation sociale de 1,50 mètre ;
- port du masque dans les lieux publics ;
- éviter les lieux très fréquentés.

Respectez ces règles même si vous êtes vacciné. En effet, le coronavirus continue de se propager et la vaccination ne protège pas à 100 %.



Même vacciné, faites-vous tester en cas de symptômes du Covid-19. Il existe toujours un risque de contracter le virus, même s'il est minime.

28 janvier 2021

**Pour toute question, consultez
le site internet www.coronavaccinatie.nl
ou appelez le 0800 – 1351.**